

CHARTRE PAYSAGISTES : OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE



Depuis le 29 novembre 2016, l'Agglomération du Choletais, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Loir Anjou ont pris l'initiative de lancer une charte qualité pour les paysagistes du département de Maine et Loire.

Sollicitée pour participer activement à la démarche, la CNATP Maine-et-Loire travaille en parfaite collaboration avec les responsables du projet afin d'apporter sa connaissance du territoire et de ses entreprises du paysage. Car dès le 1^{er} janvier 2019, les particuliers et les entreprises n'auront plus le droit d'utiliser les pesticides sur leurs espaces. Cependant, ils pourront encore faire appel à une entreprise du paysage certifiée. Pour combien de temps ? Personne ne le sait !

Il y a donc un réel enjeu à travailler avec les paysagistes et construire avec eux une voie de progrès environnemental qu'ils pourront respecter et sur laquelle ils pourront communiquer.

La charte paysagistes zéro pesticide repose sur une adhésion volontaire et des engagements réciproques où les partenaires (collectivités, associations) assurent la mise en place d'un plan et des outils de communication et proposent les formations et fournissent les argumentaires « zéro pesticide ».

De leur côté, les entreprises s'engagent à ne proposer sur le territoire concerné que des solutions d'entretien « Zéro pesticide » d'ici 2019, à ouvrir les portes de leur structure afin d'établir un diagnostic global de leur site et de leur mode de fonctionnement, à participer à au moins une réunion annuelle, et à désigner un responsable « charte » et à former tous leurs salariés aux techniques alternatives. À ce jour, une douzaine d'entreprises ont déjà franchi le pas. Une dizaine d'artisans paysagistes ont émis le souhait de pouvoir intégrer la démarche et préparent activement leur dossier.

La prise de conscience collective sera longue mais cette charte doit permettre d'anticiper la demande des clients et surtout de proposer des solutions alternatives que seuls pourront maîtriser les professionnels du Paysage.

Pour tous renseignements : CNATP Maine et Loire – Rue du Landreau – 49071 Beaucouze Cedex – Tél. : 02 41 368 368 - cnatp49@capeb49.fr

Gilles Hamon

CRÉATION DE LA CNATP ALPES-DURANCE

Le 12 juillet dernier, des artisans des TP et du Paysage se sont regroupés pour créer la nouvelle CNATP Alpes-Durance. Le Président en est Samyr Mimouna, auparavant Président de la CNATP des Hautes-Alpes. Alain Parodi, Président de la CNATP régionale PACA et Administrateur national, était présent pour apporter le soutien national et régional au lancement de cette nouvelle CNATP interdépartementale. Dotés d'une solide motivation, les fondateurs de la jeune CNATP ont pour ambition de mieux défendre les entreprises de TP et Paysage dans les deux départements, et de faciliter leur développement.

Pierre Boutaud

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : SIGNATURE D'UNE CHARTRE DE PRÉFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES CHANTIERS

Le président de la région, Laurent Wauquiez, s'est engagé sur la préférence régionale et la valorisation de la proximité en donnant la priorité aux entreprises qui emploient localement, embauchent des apprentis et investissent en Auvergne-Rhône-Alpes. Le 2 octobre, avec plusieurs autres organisations professionnelles du BTP (CAPEB, FFB, Scop BTP), Fabrice Thorat, Président de la CNATP du Rhône, a signé cette charte pour le compte de la CNATP région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pierre Boutaud

LA CNATP DU CHER ORGANISE UNE RÉUNION POUR PRÉSENTER SES AXES DE TRAVAIL POUR 2018

Le 22 septembre, la CNATP du Cher a invité ses adhérents, ainsi que les autres artisans des TP et du Paysage intéressés, à une rencontre, afin de fixer les grandes orientations de l'année 2018. Les élus ont pu faire le point sur l'offre de services aux entreprises et les besoins de ces derniers en matière de formation et d'accompagnement dans les mois à venir. La CNATP propose notamment dans les semaines à venir une animation sur les protections auditives, une communication sur la réglementation sur l'AIPR, ainsi qu'une formation FCO marchandises. Pour 2018, elle proposera une sensibilisation aux signalisations des tranchées, aux risques liés aux produits chimiques, et une information sur les autorisations de voirie.

Pierre Boutaud

LES PAYSAGISTES DES ALPES-MARITIMES S'INVESTISSENT DANS L'APPRENTISSAGE

La CNATP des Alpes-Maritimes a souhaité participer aux conseils de centre et comités de liaison du Centre Public de Formation et de Promotion Agricole d'Antibes. Le Comité de Liaison s'assure de la conformité du fonctionnement du pôle apprentissage intégré au CFPPA. Le Conseil de Centre traite notamment des moyens alloués au CFPPA. La CNATP a proposé deux candidatures : Patrice Prudon, adhérent, qui a déjà formé de très nombreux apprentis dans l'entreprise familiale, au comité de liaison, et Francis Bruno, administrateur, au comité de Centre. Tous deux sont paysagistes puisqu'il s'agit d'un établissement public de l'enseignement agricole. Le premier comité de liaison a eu lieu le 11 octobre dernier.

Sylvère Fourestier